

LE MODÈLE DE RÉPARTITION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Le présent bulletin fait suite aux différentes rumeurs qui circulent actuellement concernant le modèle de répartition de la charge de travail que la Sûreté du Québec entend appliquer à l'ensemble du territoire.

La position de la Sûreté est à l'effet que l'évaluation faite de la charge de travail par ce modèle, dans chacune des unités, permettrait une meilleure répartition des effectifs.

Ce modèle a d'ailleurs été avalisé par l'Union de municipalités Québec (UMQ) et par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre du processus de renouvellement des ententes de services pour les MRC.

Selon nos informations, le déploiement du modèle se ferait par attrition, c'est-à-dire qu'en fonction des départs des unités concernées, certains postes ne seraient pas remplacés, mais plutôt réaffectés dans les unités où le besoin se fait plus criant.

Bien que des représentations sur le sujet ont été et seront faites par votre Association auprès de tous les intervenants, il est important de noter que la répartition des effectifs relève avant tout du droit de gérance de l'employeur. Ainsi, votre Association n'a pas approuvé ce modèle et n'avait pas à le faire.

Par ailleurs, il est à noter que selon nos informations, l'évaluation de la charge de travail s'est faite sur une période en dehors du contexte de la pandémie.

Nous sommes tout à fait conscients des frustrations et de l'incompréhension que peut occasionner ce remaniement. Soyez assurés que nous les partageons pleinement. D'autant plus, que depuis plusieurs mois, votre Association réclame auprès du MSP et de la Sûreté l'embauche d'effectifs additionnels à celui présentement autorisé.

Nous sommes conscients également que le besoin d'effectifs se fait sentir un peu partout à travers le territoire. Ainsi, dans le contexte actuel, quelle que soit la nouvelle répartition des effectifs, il ne sera pas surprenant de constater que celle-ci crée de l'incompréhension dans les unités visées.

Toutefois, compte tenu des circonstances, soyez assurés que votre Association sera aux aguets et n'hésitera pas à faire des représentations et des interventions de différentes natures, afin que la sécurité des membres ne soit pas compromise par cette réforme.

En bref :

- Le modèle de la Sûreté se déploierait par attrition.
- Des représentations ont été faites par l'APPQ.
- Il s'agit d'un droit de gérance de l'employeur.
- La FQM et l'UMQ ont accepté le modèle présenté par la SQ et le recommandent.
- Les ententes sont entre les municipalités et le MSP.
- L'APPQ réclame l'embauche d'effectifs additionnels.
- L'APPQ poursuit ses représentations.



Dominic Ricard
Président

DR/sb